



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 23**

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**DEL\_2026\_02\_001\_PROPOS LIMINAIRES : Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de la benjamine, Mme Charlotte LEGUE.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Charlotte LEGUE en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20) :** Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3) :** M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4) :** M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 23**

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_2026\_02\_002\_PROPOS LIMINAIRES : Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025.***

Madame le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025 leur a été transmis.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025.


Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20) :** Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3) :** M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4) :** M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 23**

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**DEL\_2026\_02\_003\_PROPOS LIMINAIRES : Adoption des décisions du Maire.**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a décidé de déléguer, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, au maire et à ses adjoints un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Fournisseur	Pièce comptable	Objet	Montant TTC	Date envoi
ATS 56	Devis 225120013	Location 8 tables mange-debout - Cérémonie des vœux du 10/01/2026	174,72 €	23/12/2025
EMERAUD Père et fils	Devis 202512-496	Intervention à la cantine de La Chapelle Caro pour réparation toiture (infiltration d'eau) - Estimation / modulable en fonction du temps passé.	624,00 €	22/12/2025
HORTALIS - EUREDEN	Devis 1489176	63 sacs de 70 L - Aquaflora 6	1 105,34 €	20/01/2026
MEDIALEX	Devis 219697	Annonce légale procédure adaptée - Réparation du pont du Val Chevrier	266,24 €	20/01/2026
BAILLEHAICHE	Devis 10288	Pont bascule - clavier de remplacement pour UC (borne LS) (pièce reconditionnée - sans garantie)	590,40 €	20/01/2026
PHARMACIE DU VAL	Devis 2364	Fournitures pour trousse de premiers secours - Service technique	288,14 €	20/01/2026

LES SERRES DES AJONCS D'OR	Devis 19/2026	Fleurissement printemps 2026 - Production prévue pour la semaine 19/2026	580,03 €	20/01/2026
DUCHAUSSOIR	Devis 1252	Pose d'une clôture et 4 portillons (abords des bâches à incendie)	7 500,00 €	09/02/2026
DUCHAUSSOIR	Devis 1251	Aménagement extérieur du bloc sanitaire R. Jules Ferry	4 400,00 €	09/02/2026
CLERTE MECANIQUE	Devis 149	Remplacement de 6 pneus - MASTER FS-808-QS	822,00 €	10/02/2026
COMPAGNIE ORANGE GIVREE	Devis 202601-206	Spectacle "Librairie Chamboul tout" le mercredi 17 juin 2026 à la médiathèque	550,00 €	26/01/2026
Atelier Hélène GERBER	Devis 235	Etude et création graphique de la signalétique de médiathèque et des décors	7 645,00 €	29/01/2026

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20                      Pour : 23                      Majorité absolue : 12  
Votants : 23                      Contre : 0                      Suffrages exprimés : 23  
Abstentions : 0

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André - 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_2026\_02\_004\_FINANCES : Demande de subvention exceptionnelle à l'association USSAC Basket.***

**Madame le Maire** informe le Conseil qu'elle a reçu de la part de l'USSAC Basket une demande de soutien dans le cadre de l'organisation d'un évènement sportif et citoyen, qui se déroulera à Val d'Oust le 18 avril 2026.

L'USSAC Basket organisera un match de basket fauteuil opposant l'équipe de Saint-Herblain à celle de Quimper, rencontre qui s'inscrit pleinement dans une démarche de promotion du sport inclusif et de sensibilisation au handicap.

En amont de cette rencontre, des joueurs de l'équipe de Saint-Herblain interviendront auprès des jeunes licenciés du club afin de mener une action de sensibilisation au handicap, favorisant ainsi l'ouverture, le respect et la compréhension des différences à travers le sport.

L'USSAC BASKET sollicite de la Commune un soutien financier pour les aider à couvrir les frais liés à :

- L'organisation du match,
- L'accueil des équipes
- La mise en place des actions de sensibilisation.

**Vu** l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis rendu par la Commission Finances réunie en date du 5 février 2026 de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €

Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'USSAC Basket pour l'organisation de cette manifestation sportive inclusive ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;

- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'USSAC Basket pour l'organisation de cette manifestation sportive inclusive ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André - 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérécurscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_2026\_02\_005\_FINANCES : Demande de subvention exceptionnelle à l'association TWINGO MAROCO TOUR.***

Maire le Maire informe le Conseil qu'en date du 03/02/2026, elle a reçu un courrier de la part de l'association Twingo Maroco Tour qui organise du 22 février 2026 au 2 mars 2026, un tour du Maroc en Twingo afin de distribuer des vêtements chauds mais également des fournitures scolaires aux enfants.

Les frais d'inscription sont de 4 000 €. L'association sollicite une aide exceptionnelle à hauteur de 400 €.

**Vu** l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis rendu par la Commission Finances réunie en date du 5 février 2026 d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Twingo Maroco tour pour l'organisation d'une aventure humaine, solidaire et engagée du 22 février au 22 mars 2026 ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV05-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association Twingo Maroco tour pour l'organisation d'une aventure humaine, solidaire et engagée du 22 février au 22 mars 2026 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VAL D'OUST

### Séance du Conseil du 18 février 2026

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20) :** Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3) :** M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4) :** M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 23**

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

#### ***DEL\_2026\_02\_006\_FINANCES : Demande de subvention exceptionnelle à l'association « Assistance-Organisation-Signaleur-Surveillance »***

**Maire le Maire** informe le Conseil qu'en date du 03/02/2026, elle a reçu une demande de la part de l'association l'association « Assistance-Organisation-Signaleur-Surveillance » une demande d'aide pour financer l'achat de gyrophares. L'association participe notamment à des événements locaux en apportant gracieusement son aide pour assurer la sécurité lors de ces manifestations (surveillance de routes...)

L'association souhaite faire l'acquisition de 10 gyrophares d'une valeur estimée à 55 € l'unité pour renforcer leur action notamment en matière de sécurité routière.

**Vu** l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Fiances réunie en date du 5 février 2026 qui propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « Assistance-Organisation-Signaleur-Surveillance
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « Assistance-Organisation-Signaleur-Surveillance
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérécurse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_2026\_02\_007\_FINANCES : Demande de subvention au CCAS***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement les articles L.123-4 à L.123-9 relatifs au centre communal ou intercommunal d'action sociale ;

**Considérant** la nécessité de pouvoir accorder un acompte sur le versement de la subvention annuelle versée au CCAS afin de pouvoir assurer le paiement de factures des deux structures pour personnes âgées

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en date du 5 février 2026 d'accorder le versement d'un acompte de 50 000 €.

**Madame le Maire** rappelle que chaque année, la commune de Val d'Oust verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour l'exécution de ses missions principalement :

- l'accueil social et l'accompagnement social de proximité ;
- l'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
- la gestion de deux structures pour personnes âgées

Pour faire face aux besoins de trésorerie du CCAS et dans l'attente de connaître les résultats financiers 2025 ainsi que la projection financière pour 2026, il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **VALIDER** le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention annuelle versée au budget CCAS ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026.
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV07-DE

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention annuelle versée au budget CCAS ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)**: Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**DEL\_206\_002\_008\_FINANCES\_Fixation du prix des caveaux deux places**

**Madame le Maire** rappelle que par délibération prise en date du 9 juin 2025, le Conseil a validé l'installation de 10 caveaux deux places dans le cimetière de La Chapelle Caro dans le but d'éviter que les allées ne soient endommagées lors de la venue de marbriers notamment et de proposer ainsi une solution « clés en mains ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L.2223.13 ;

**Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

**VU** le règlement intérieur du cimetière municipal de la Chapelle Caro ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de vente de caveaux,

Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **FIXER** les tarifs de vente de caveaux deux places au prix de 1200 € TTC ;
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de vente de caveaux deux places au prix de 1200 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV08-DE

- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_206\_002\_009\_FINANCES\_Création d'un budget annexe « Caveaux 2 places – Cimetière La Chapelle Caro »***

**Madame GEFFROY**, Adjointe aux finances rappelle que la Commune a souhaité installer 10 caveaux deux places mis à la vente pour régir l'organisation du cimetière et son bon état.

Dans cet objectif, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune. En effet, toute opération de vente de biens à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie son individualisation dans un budget annexe spécifique.

Cela permet de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité, et d'individualiser l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération. L'instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Dès lors que l'opération de cessions des 10 caveaux sera terminée, le budget annexe sera clôturé. La Commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Après la clôture, des opérations comptables devront être réalisées pour intégrer dans l'inventaire de la Commune l'ensemble des parties publiques du lotissement.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de la places,

Il est proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** la création et l'ouverture d'un budget annexe « caveaux 2 places – Cimetière La Chapelle Caro » de comptabilité M57 à compter de l'exercice 2026 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion de ces cessions ;
- **PRÉCISER** que ce budget sera voté par chapitre.
- **PRENDRE ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ces ventes sera constaté dans le budget annexe.
- **OPTER** pour un régime de T.V.A. à 20% conformément à l'instruction M57, avec un système de déclaration trimestrielle.
- **ADOPTER** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks.
- **AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale.
- **PRÉCISER** que le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et l'ouverture d'un budget annexe « caveaux 2 places – Cimetière La Chapelle Caro » de comptabilité M57 à compter de l'exercice 2026 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion de ces cessions ;
- **PRÉCISE** que ce budget sera voté par chapitre.
- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ces ventes sera constaté dans le budget annexe.
- **OPTE** pour un régime de T.V.A. à 20% conformément à l'instruction M57, avec un système de déclaration trimestrielle.
- **ADOpte** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale.
- **PRÉCISE** que le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20) :** Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3) :** M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Jannick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4) :** M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 23**

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

***DEL\_2026\_02\_010\_FINANCES : Pôle culturel et associatif : Validation de travaux supplémentaires***

**Madame le Maire rappelle :**

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2022 approuvant :

- Le programme surfacique du pôle culturel fixé à 682m<sup>2</sup> de surface de plancher à créer
- L'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues de ce projet pour un montant de 3 01 7919 € TTC (valeur 03/2026)

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 9 mars 2023 attribuant le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à Morbihan Habitat ;

**Vu** la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre engagée le 12 mai 2023 par Morbihan Habitat dans l'exercice de ses attributions de mandataire ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement constitué d'ATELIER 56S / CAIRN ingénierie/ ACOUSTIBEL / FAAR paysage pour un montant global d'honoraires arrêté à la somme de 192 919.41 € HT ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2024 approuvant le montant prévisionnel des travaux arrêté au stade Avant-Projet-Détaillé à la somme de 1 811 979 € HT (valeur novembre 2023, TP 01 = 130.3) ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2024 approuvant l'attribution des lots de travaux 1 à 16 à l'exception du lot 6 autorisant l'engagement d'une procédure de gré à gré pour l'attribution du lot n°6 ayant été déclaré infructueux lors de la consultation des entreprises ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 29 janvier 2025 :

- retenant pour le lot n°6 « Façade », l'entreprise VIGNON CONSTRUCTIONS pour un montant de 127 815.33 € HT soit -5% par rapport à l'estimation en phase études ;
- validant les adaptations techniques du projet générant une plus-value du marché initial de + 6.51% :
  - Lot n° 1 : Avenant n°1 entreprise PELVE : - 2 280.00 € TTC
  - Lot n° 3 : Avenant n° 1 entreprise NGE : + 21 866.99 € TTC

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 6 novembre 2025 validant une augmentation du cout des travaux de 1.71% (soit + **22 382.34 € TTC**)

**Considérant** le besoin de travaux supplémentaires liés à :

- la réalisation de meubles sur mesure pour le hall d'accueil et la médiathèque
- des éclairages supplémentaires dans l'auditorium,
- une mise en conformité avec ENEDIS
- l'éclairage du lettrage extérieur
- des travaux d'aménagement des abords extérieurs

Il est proposé de valider le montant des travaux supplémentaires pour un montant total de 40 380.60 € HT soit **48 456.72 € TTC**.

POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF LE PATIO		MARCHE INITIAL T.T.C.	AVENANT 1 T.T.C.	AVENANT 2 T.T.C.	AVENANT 3 T.T.C.	TOTAL MONTANT ACTUALISE HORS T.T.C.
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES		34 000,00				34 000,00
TAXES		8 500,00				
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE		277 078,49	11 580,00			288 658,49
AT56S		231 503,29	11 580,00			
APAVE		8 760,00				
AGENCE COS		2 818,00				
GROUPE DECOS		20 880,00				
ATAE		5 671,20				
KORNOG		7 446,00				
<b>SOUS TOTAL MOE+PRE ETUDES</b>		<b>311 078,49</b>	<b>11 580,00</b>			<b>322 658,49</b>
<b>MARCHE DE TRAVAUX</b>		<b>2 253 348,00</b>	<b>74 502,50</b>	<b>12 108,59</b>	<b>1 297,15</b>	<b>2 341 256,24</b>
1	Démolition - désamiantage	59 978,40	-2 280,00			57 698,40
2	Terrassements-VRD	108 000,00	20 832,00	9 000,05		137 832,05
3	Gros-Oeuvre	336 000,00	21 866,99			357 866,99
4	Charpente-Bois	131 955,36				131 955,36
5	Couverture-Etanchéité	151 942,09	4 694,72	421,21		157 058,03
6	Façades	153 378,40				153 378,40
7	Menuiseries extérieures-Mur rideau-Serrurerie	239 400,00				239 400,00
8	Double vitrage - cloisons - Plafonds - Isolation	292 800,00	468,85			293 268,85
9	Menuiseries Intérieures-signalétique Intérieure	116 400,00	743,33	-2 938,66		114 204,67
10	Mobilier	39 000,00	19 959,83			58 959,83
11	Tribune téléscopique	66 000,00				66 000,00
12	Revetements de sols-Faïences	68 105,10				68 105,10
13	Peinture - Revêtements muraux - Nettoyage de chantier	22 883,76	2 649,71			25 533,47
14	Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire	311 623,50	-4 356,92			307 266,58
15	Electricité - Courant fort - Courant faible	119 227,91	9 924,00	5 625,98	1 297,15	136 075,04
16	Espaces verts	36 653,48				36 653,48
ASSURANCES		30 283,55				30 283,55
FRAIS ANNEXES		47 218,00				47 218,00
<b>TOTAL MARCHE HORS MOD</b>		<b>2 641 928,04</b>	<b>86 082,50</b>	<b>12 108,59</b>	<b>1 297,15</b>	<b>2 741 416,28</b>
CM du 29 01 2025		19 586,99				
<b>CM du 06 11 2025 (avenant MOE)</b>			<b>11 580,00</b>			
CM du 06 11 2025		19 864,53				
<b>CM du 18 02 2026</b>			<b>48 456,72</b>			
<b>TOTAL AVENANTS</b>			<b>99 488,24</b>			
<b>MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (Morbihan Habitat)</b>			<b>79 144,80</b>			
<b>TOTAL (tous compris dont madataire)</b>						<b>2 823 807,63</b>

3,77%

82 391,35

2 823 807,63

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **VALIDER** les nouveaux montants de marchés de travaux et le montant global des travaux tels que présentés ci-avant ;
- **INDIQUER** que les travaux relatifs au mobilier (fabrication et pose) devront être exécutés au plus tard pour le 17 avril 2026, dernier délai.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDER** les nouveaux montants de marchés de travaux et le montant global des travaux tels que présentés ci-avant ;
- **INDIQUE** que les travaux relatifs au mobilier (fabrication et pose) devront être exécutés au plus tard pour le 17 avril 2026, dernier délai.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André - 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

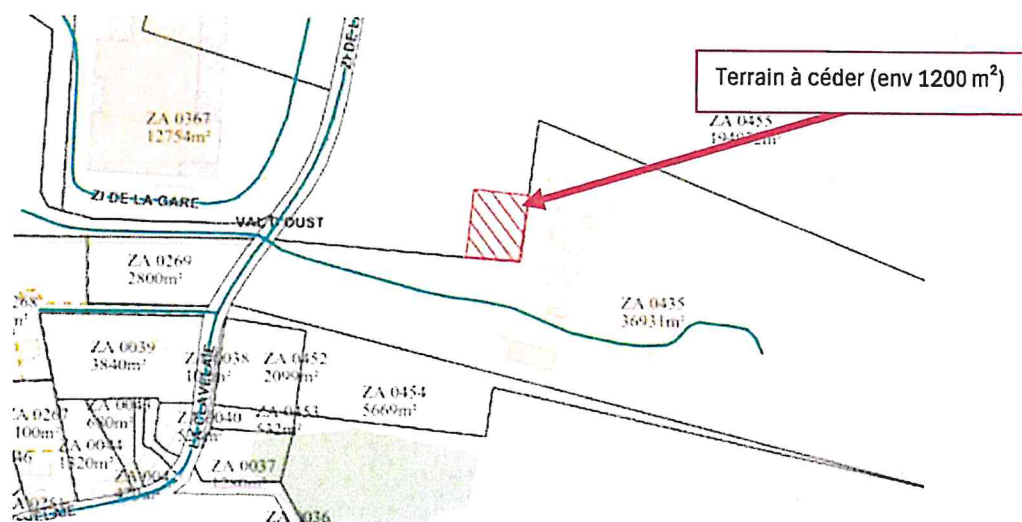
**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**DEL\_2026\_02\_011\_URBANISME: Cession d'un détachement de 1200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZA 455 – La Clavelaie.**

Madame le Maire informe le Conseil que par courrier reçu en date du 19 décembre 2025, la société « les Energiculteurs » lui a fait part de son souhait d'acquérir, une portion de 1 200 m<sup>2</sup> issue de la parcelle communale cadastrée ZA 0455 afin d'y installer un épurateur gaz ainsi qu'un poste d'injection GRDF.



Cette acquisition est nécessaire dans le cadre du projet que la société porte à savoir : la valorisation de gaz issu de la méthanisation par injection sur le réseau GRDF.

Vu l'avis rendu par France Domaine en date du 27/01/2026 ;

**Considérant** que cette cession permettra le développement d'un projet de valorisation de gaz issu de la méthanisation

Il est donc proposé au Conseil de déléguer afin de :

- **VALIDER** la cession amiable de la portion d'environ 1 200 m<sup>2</sup> pour un montant de 0.50€/m<sup>2</sup>
- **DIRE** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession amiable de la portion d'environ 1 200 m<sup>2</sup> pour un montant de 0.50€/m<sup>2</sup>
- **DIT** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérécurscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VAL D'OUST  
**Séance du Conseil du 18 février 2026**

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

**Présents (20)** : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline - Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.

**Pouvoirs (3)** : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.

**Absents (4)** : M. Alain BIGOT - M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Présents** : 20

**Votants** : 23

**Secrétaire de séance** (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

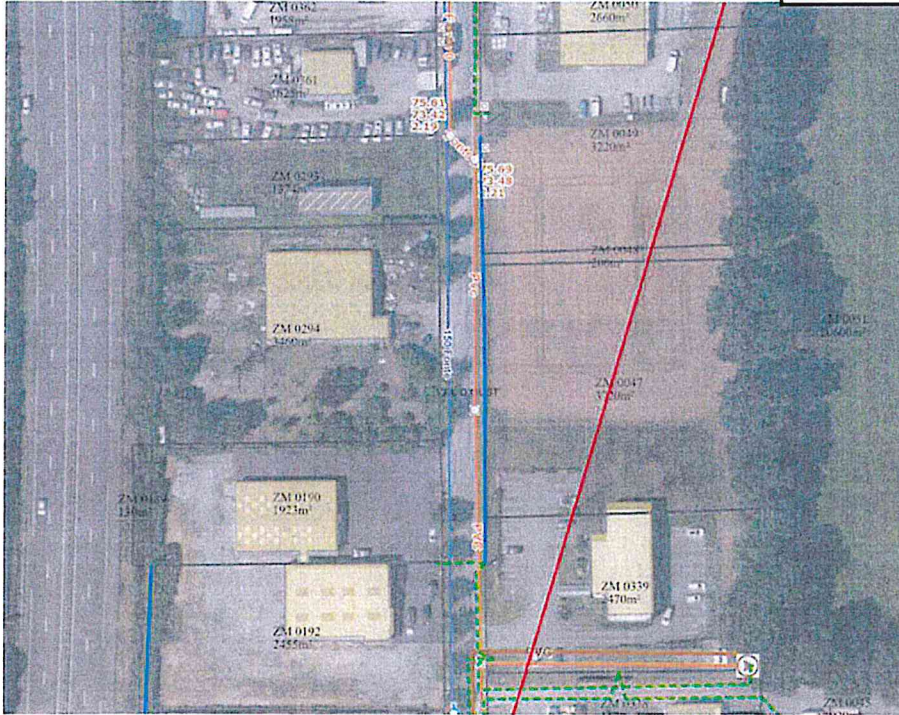
***DEL\_26\_02\_012 : Aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 Le Clos Joubaud.***

Madame le Maire informe le Conseil que par courrier mail reçu 4 décembre 2025, elle a été sollicitée pour céder une portion de parcelle près de la maison médicale zone du Clos Joubaud, parcelle ZM 047. Le projet porte sur l'installation d'une profession libérale.

La parcelle ZM 0047 est classée en zone Uh mais peut recevoir des activités de services.

Dans un souci d'optimisation foncière, il pourrait être proposé de travailler à l'aménagement de la parcelle d'une contenance totale de 3720 m<sup>2</sup> en 4 à 5 lots sachant que la parcelle présente des contraintes :

- Présence de ligne HTA
- Haies bocagères protégées en fond de parcelle



Le cabinet ATEC a été interrogé sur le dépôt d'un permis d'aménager et son accompagnement à la mise en œuvre technique de ce projet. Le montant de sa prestation est estimé au total à 15 600 € TTC.

MISSIONS AMO ET MO		HT	TTC
PHASE 1	<b>AVANT-PROJET</b>		
	Plan de composition		
	VRD-Positionnement-Dimensionnement réseaux	<b>2 500,00</b>	<b>3 000,00</b>
	Chiffrage et métrés		
	Réunions		
PHASE 2	<b>PERMIS D'AMENAGER</b>		
	Constitution et Dépot du PA	<b>4 000,00</b>	<b>4 800,00</b>
PHASE 3	<b>Maitrise d'oeuvre</b>	<b>6 500,00</b>	<b>7 800,00</b>
	Phase Projet (PRO DCE)	1 500,00	1 800,00
	Phase ACT	1 000,00	1 200,00
	DET	2 500,00	3 000,00
	OPC	1 000,00	1 200,00
	AOR	500,00	600,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 000,00</b>	<b>15 600,00</b>

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **VALIDER** le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 en vue de proposer des terrains à la vente pour l'installation notamment de professions libérales ;
- **VALIDER** l'accompagnement par un bureau d'études pour la constitution et le dépôt d'un permis d'aménager ;
- **VALIDER** l'offre proposée par le cabinet ATEC pour un montant total de 15 600 € TTC comme décrit ci-avant ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20

Pour : 23

Majorité absolue : 12

Votants : 23

Contre : 0

Suffrages exprimés : 23

Abstentions : 0

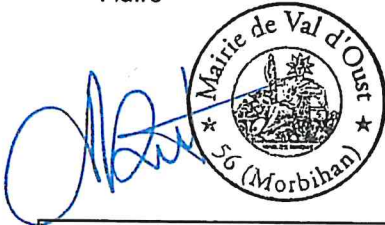
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZM047 en vue de proposer des terrains à la vente pour l'installation notamment de professions libérales ;
- **VALIDE** l'accompagnement par un bureau d'études pour la constitution et le dépôt d'un permis d'aménager ;
- **VALIDE** l'offre proposée par le cabinet ATEC pour un montant total de 15 600 € TTC comme décrit ci-avant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,  
Maire



Madame Charlotte LEGUE,  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André - 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication